### **INFORMATIONS:**

Des permanences chaque semaine sur le territoire de Saint-Lô Agglo. (Voir ci-contre)



Retrouvez toutes les informations sur saint-lo-agglo.fr

### > ATTENTION

Ne pas commencer les travaux avant le dépôt des dossiers de subventions

# **PERMANENCES SANS RENDEZ-VOUS:**

#### > Saint-Lô:

1er, 2e, 3e et 4e lundis du mois de 9h à 12h - Saint-Lô Agglo - 70 rue du Neufbourg

1er jeudi du mois de 14h à 17h - Pôle des solidarités - 1 Place Jean-Claude Lemoine - Tessy-sur-Vire

### > Marigny-le-Lozon:

2º jeudi du mois de 14h à 17h - Pôle public - 1 Place Cadenet - Marigny

#### > Saint-Clair-sur-l'Elle :

3º jeudi du mois de 14h à 17h - Maison des services - 17 Place Guillaume le Conquérant

#### > Torigny-les-Villes:

4º jeudi du mois de 9h à 12h - Mairie - Place Charles de Gaulle - Torigni-sur-Vire

# **RENSEIGNEMENTS:**





210 rue Alexis de Tocqueville contact@cdhat.fr Parc d'Activités du Golf www.cdhat.fr 50000 Saint-Lô **FXin** @Groupe\_CDHAT



## **EN PARTENARIAT AVEC:**

















# **OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION** DE L'HABITAT DE SAINT-LÔ AGGLO



- > Aides financières
- > Assistance et conseils gratuits









# DES AIDES POUR RÉNOVER LES PARTIES COMMUNES DES IMMEUBLES EN COPROPRIÉTÉ OU EN MONO-PROPRIÉTÉ

### TRAVAUX DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

# > Saint-Lô Agglo : Aide à la rénovation énergétique des copropriétés •

#### Pour qui?

- Syndicats de copropriétaires : copropriétés immatriculées au Registre National des Copropriétés (RNC)
- Minimum 75 % d'habitations principales
- · Bâtiments construits depuis 15 ans et +

#### Pour quels travaux?

- Travaux de rénovation énergétique financés par la région Normandie ou le département de la Manche
- Travaux réalisés par des professionnels certifiés RGE

#### Quelles aides?

· Aide de 500 € / logement

### > État : MaPrimeRénov' Copropriété 9

#### Pour qui?

- Syndicats de copropriétaires : copropriétés immatriculées au Registre National des Copropriétés (RNC)
- · Minimum 75 % d'habitations principales
- · Bâtiments construits depuis 15 ans et +

#### Pour quels travaux?

- Travaux de rénovation énergétique ambitieux permettant au moins 35 % de gain énergétique après travaux
- Travaux réalisés par des professionnels certifiés RGE

#### Quelles aides?

- 25 % du montant des travaux (avec un maximum de 6 250 € x le nombre de logements)
- + Prime Bonus sortie de passoires et travaux BBC de 500 € à 1 000 € / lot
- + Prime 3 000 € / lot si copropriété en difficulté financière (ou valorisation CEE pour les autres copropriétés)
- + Prime de 1 500 € ou 3 000 € pour les copropriétaires occupants à revenus modestes ou très modestes

# > Département de la Manche : Planète Manche Rénovation ♀

#### Pour qui?

 Syndicats de copropriétaires accompagnés par une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO)

#### Pour quels travaux?

 Travaux de rénovation énergétique (2 postes de travaux minimum, dont 1 portant obligatoirement sur l'isolation)

#### Quelles aides ?

- Le plancher d'émission d'une aide du Département est fixé à 1500 €
- Jusqu'à 25 % de l'assiette des dépenses éligibles plafonnées à 300 000 € TTC
- Le plancher des dépenses éligibles est fixé à 70 €/m² de surface habitable

# > Région Normandie : IDEE action «rénovation énergétique des copropriétés» •

#### Pour qui?

 Syndicats de copropriétaires : copropriétés immatriculées au Registre National des Copropriétés (RNC)

#### Pour quels travaux?

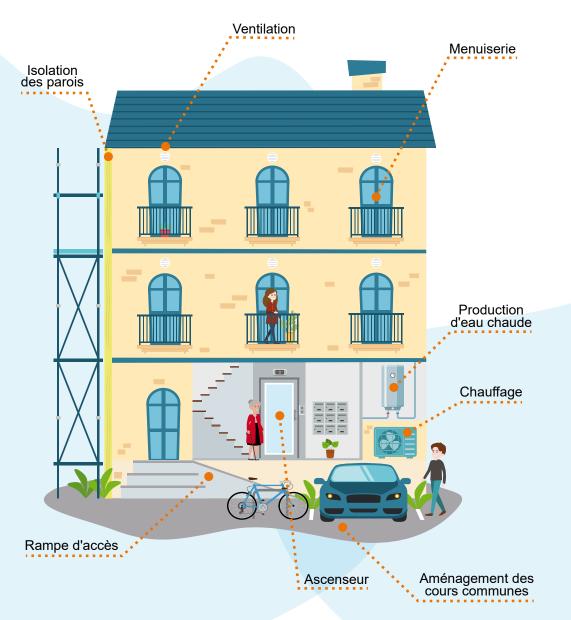
Les projets proposés doivent être éligibles à une aide sur les travaux de rénovation réalisés par des professionnels RGE comportant un volet énergétique des parties communes attribuée par l'Anah ou par une collectivité locale (Saint-Lô Agglo ou Département)

#### Quelles aides ?

- 2 000 € pour un gain compris entre 35 % et 59 %
- 4 000 € pour un gain supérieur ou égal à 60 % ou le niveau de performance du référentiel technique du BBC Rénovation

# Aides pour les immeubles situés sur toutes les communes de Saint-Lô Agglo

Aides pour les immeubles situés dans le centre-ville de Saint-Lô (périmètre OPAH-RU - renseignements auprès du CDHAT)



# TRAITEMENT DES COURS COMMUNES

## > Saint-Lô Agglo et Ville de Saint-Lô 🗣

#### Pour qui ?

- Unions de syndicats
- Le projet doit faire l'objet au préalable d'une étude paysagère prise en charge par Saint-Lô Agglo

#### Pour quels travaux ?

 Traitement des cours communes : revêtement, organisation du stationnement, conformité EU/EP, portail, locaux (poubelles, vélos, poussettes), aménagements paysagers...

#### Quelles aides ?

 Aide de la ville de Saint-Lô: 50 % du montant de travaux HT dans la limite d'un plafond de dépenses subventionnables de 100 000 € HT

#### CRÉATION D'ASCENSEUR

### > Saint-Lô Agglo et Ville de Saint-Lô Q

#### Pour qui?

- Syndicats de copropriétaires : copropriétés immatriculées au Registre National des Copropriétés (RNC)
- Mono-propriétaire d'un immeuble entier
- L'immeuble doit comporter minimum 3 logements desservis

#### Pour quels travaux?

- Installation d'un ascenseur ou rénovation et mise aux normes d'un ascenseur existant
- Les travaux doivent rendre accessibles les circulations intérieures et extérieures du bâtiment, les logements et les locaux collectifs

#### Quelles aides ?

 30 % du montant de travaux HT, dans la limite d'un plafond de dépenses subventionnables de 100 000 € HT par ascenseur, subvention maximale de 30 000 € (15 % de Saint-Lô Agglo et 15 % de la Ville de Saint-Lô)

### TRAVAUX D'ACCESSIBILITÉ

# > Agence nationale de l'habitat (Anah) 🗣

#### Pour qui?

- Syndicats de copropriétaires : copropriétés immatriculées au Registre National des Copropriétés (RNC)
- Minimum 75 % d'habitations principales

#### Pour quels travaux?

 Travaux portant sur les parties communes et équipements communs qui tendent à permettre l'accessibilité de l'immeuble

#### Quelles aides ?

 50 % d'un montant plafonné de travaux de 20 000 € HT par accès aménagé (subvention maximale de 10 000 €)

# REQUALIFICATION DES PARTIES COMMUNES

# > Région Normandie : Ville labellisée « Patrimoine de la Reconstruction »

Dans le centre-ville de Saint-Lô, labellisé « Patrimoine de la reconstruction », la région peut financer les projets de travaux de requalification des parties communes des immeubles en mono ou copropriété à hauteur de 30 % dans la limite de 100 000 € HT maximum de dépenses subventionnables. Projets examinés au cas par cas.

#### **NOTRE ACCOMPAGNEMENT:**

Missionné par Saint-Lô Agglo, le CDHAT est à votre disposition pour :

#### > Vous informer

sur l'ensemble des aides auxquelles vous pouvez prétendre en fonction de votre projet.

- > Établir un plan de financement prévisionnel prenant en compte la situation financière de votre copropriété et les subventions possibles.
- > Monter votre dossier

de demande de subvention et assurer son suivi-

Ce document ne revêt pas de valeur contractuelle et a une finalité purement informative.